

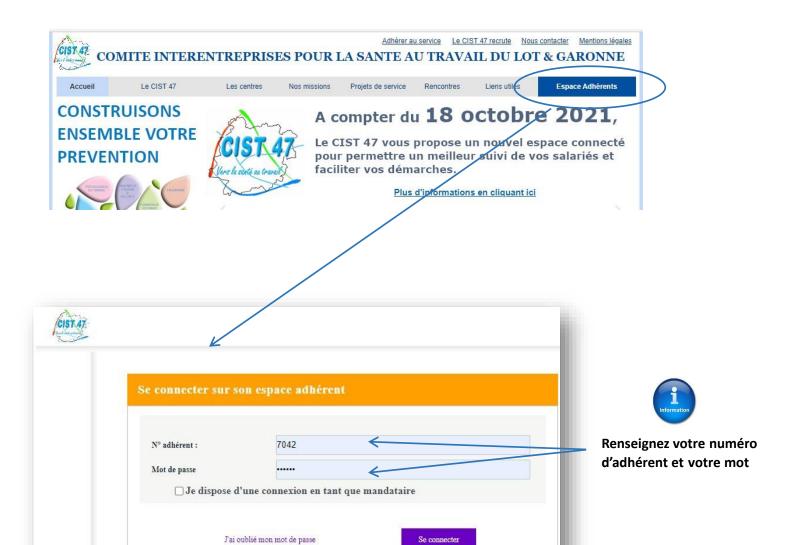
# Comité Interentreprises pour la Santé au Travail du Lot-et-Garonne



## CIST 47 : 27 RUE LAVOISIER – ZI JEAN MALEZE – BP 51 – 47240 BON ENCONTRE Tél : 05 53 77 97 30 – <u>cist47@cist47.fr</u>

# **PORTAIL FINANCIER**

> Connectez-vous sur le site internet du CIST 47 (<u>www.cist47.fr</u>) puis cliquez sur l'onglet « Espace Adhérents »



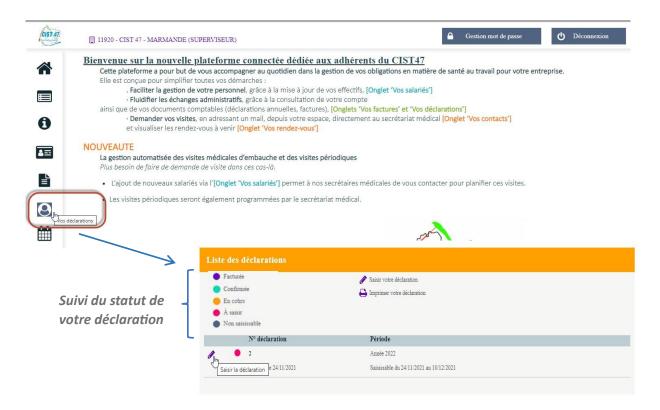
de passe

de la mission qui lui est confiée.

En me connectant au site, j'accepte que les informations saisies soient exploitées par le Service de santé au Travail dans le cadre

#### O Accéder à « Vos déclarations »

Dès l'ouverture de la période de déclaration (début janvier), vous ne pourrez plus mettre à jour votre liste de salariés tant que votre déclaration annuelle ne sera pas validée par le CIST 47.



#### O Commencer votre déclaration annuelle

Vous pouvez à tout moment revenir sur une déclaration débutée mais non encore terminée.

#### Cas de sociétés dites « regroupantes » (qui gèrent plusieurs filiales) :

Seule la société regroupante est facturée. Elle a accès à sa propre déclaration, celles de ses filiales et dispose d'un aperçu du statut des déclarations de l'ensemble des structures de son groupe (sociétés dites « regroupées » ou filiales).

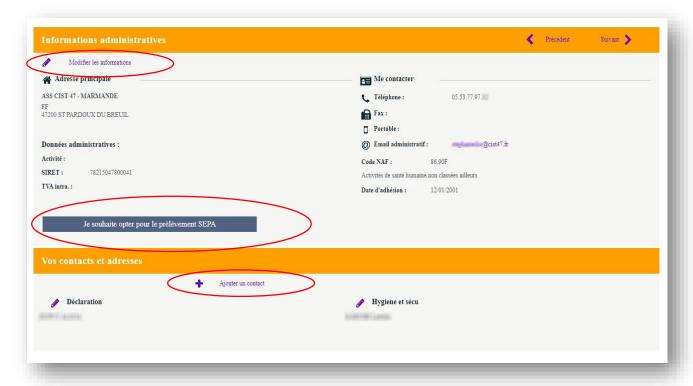
En validant sa déclaration, la société regroupante valide de fait les déclarations de ses filiales. Elle ne pourra valider sa déclaration que lorsque l'ensemble des déclarations des filiales seront en statut « confirmé ».



Rappel pour les regroupantes hors Lot-et-Garonne : les salariés suivis par le CIST 47 doivent <u>impérativement</u> être ajoutés sur les listes de vos regroupées du Lot-et-Garonne.



**ETAPE 1**: MISE A JOUR DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



Dans cette étape, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

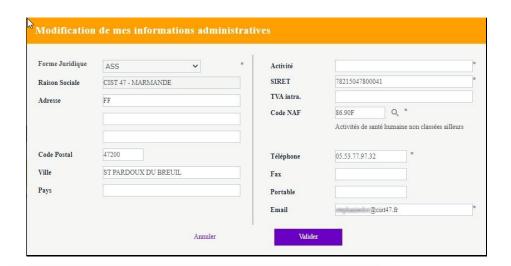
- ✓ Modifier les informations administratives
- √ Ajouter un contact
- ✓ Opter pour le prélèvement bancaire



Vous pouvez modifier ou compléter les informations administratives concernant votre société.



Attention: tous les champs \* sont obligatoires



Je souhaite opter pour le prélèvement SEPA

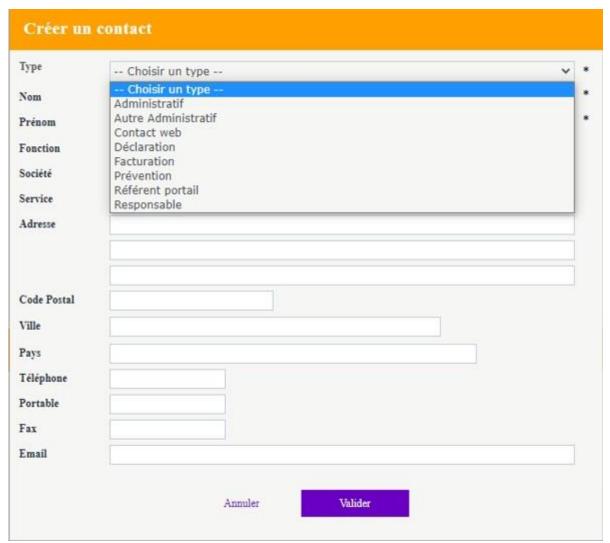
Vous pouvez opter pour le prélèvement bancaire en saisissant vos coordonnées bancaires. Dès validation par nos services, un mandat de prélèvement vous sera envoyé pour signature.

<u>Rappel</u>: en optant pour le prélèvement bancaire vous bénéficierez d'un délai de paiement de 15 jours supplémentaires (soit date d'échéance = 45 jours net). Vous êtes avertis par mail à J-2 du prélèvement.





Vous pouvez ajouter un ou des contacts présents sur la liste ci-dessous :

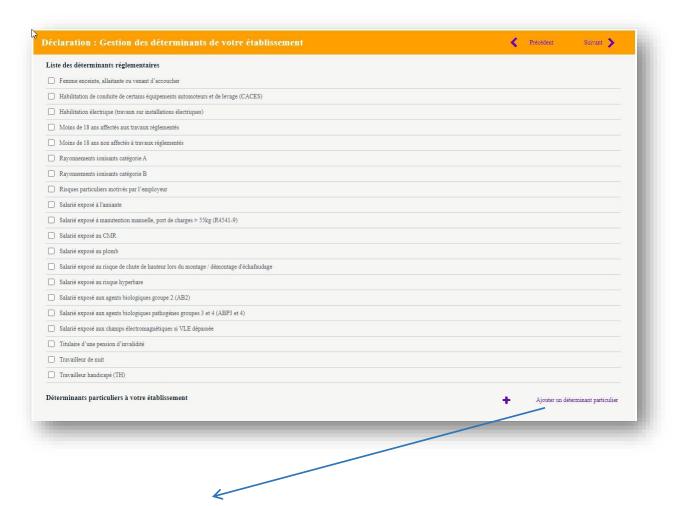


<u>ETAPE 2</u>: COMPLETER LES DETERMINANTS (*RISQUES PROFESSIONNELS PRESENTS DANS VOTRE ENTREPRISE*)

Vous devez cocher l'ensemble des risques pouvant affecter vos salariés.

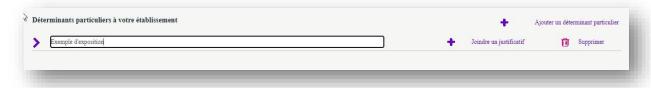


<u>Attention</u>: L'affectation individuelle du déterminant (risque professionnel) au salarié en étape 3 ne pourra se faire que si le déterminant a été coché à cette étape.

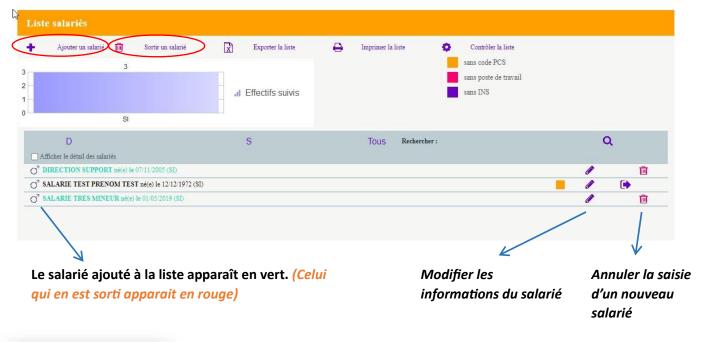


Il est possible d'ajouter <u>un déterminant</u> (si une liste a été établie après avis des représentants du personnels et du médecin du travail)

Pour chaque déterminant ajouté, merci de joindre un justificatif (taille max : 500ko) qui sera transmis au médecin du travail



#### **ETAPE 3**: MISE A JOUR DE LA LISTE DE VOS SALARIES

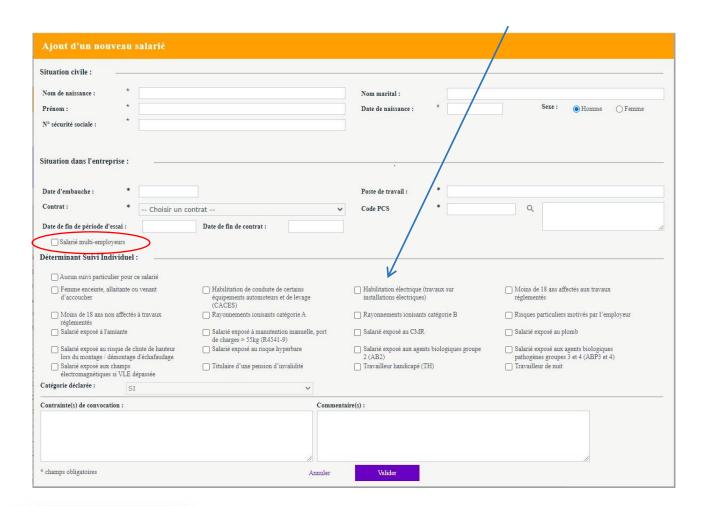




Tous les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Salariés multi-employeurs: penser à cocher la case si le salarié travaille chez plusieurs employeurs

🖔 On retrouve la liste des déterminants de l'établissement sélectionnés en étape 2







plus de 7 jours.

Il est indispensable de saisir la date de sortie du salarié. Cette date ne peut être anticipée de

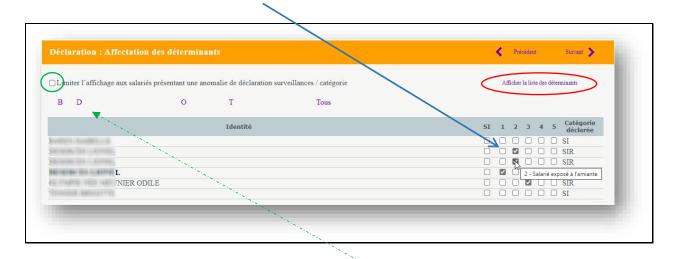


#### **ETAPE 4: AFFECTATION DES DETERMINANTS AUX SALARIES**

On peut vérifier l'affectation des risques à chacun des salariés.

Si aucun risque n'est coché : « SI » (Suivi Individuel) est déclaré d'office.

Il est possible de retrouver la liste des catégories sur « Afficher la liste des déterminants » ou en passant



<u>Attention</u>: nous vous conseillons de cocher cette case afin de vérifier la cohérence des affectations la souris sur la coche.



des déterminants à chaque salarié avant de pouvoir passer à l'étape suivante.

Les salariés présentant une anomalie apparaissent en orange.

#### **ETAPE 5:** ESTIMATION DE LA COTISATION

La cotisation est calculée <u>au jour</u> de la déclaration selon l'effectif saisi à l'étape 3.

Pour les sociétés regroupantes, l'estimation de la cotisation ne sera possible que si les sociétés regroupées (filiales) ont validé leur déclaration.



## **ETAPE 6**: CHOIX DU MODE DE REGLEMENT

En optant pour le prélèvement bancaire vous bénéficierez d'un délai de paiement de 15 jours supplémentaires (soit date d'échéance = 45 jours net). Vous êtes avertis par mail à J-2 du prélèvement.

#### **ETAPE 7**: CONFIRMATION DE LA COTISATION

En validant votre déclaration, la liste des salariés est figée à la date de validation.



La liste figée des salariés ne sera visible sur votre portail financier que le lendemain de l'intégration de votre déclaration par nos services.

La facture de cotisation sera émise dès l'intégration par nos services. Elle vous sera adressée par mail et sera également disponible sur votre portail financier.

CIST 47 - Services Administratifs

27 rue Lavoisier - Z.I. Jean Malèze - BP 51

47240 BON ENCONTRE

Tél 05 53 77 97 30

serviceadherent@cist47.fr